



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

ÉTUDE DE SUIVI SUR L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS AU GOUVERNEMENT DU CANADA

Rapport du Comité permanent des comptes publics

John Williamson, président

**FÉVRIER 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**ÉTUDE DE SUIVI SUR L'ANALYSE COMPARATIVE
ENTRE LES SEXES PLUS AU GOUVERNEMENT
DU CANADA**

**Rapport du Comité permanent
des comptes publics**

**Le président
John Williamson**

FÉVRIER 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTS

Jean Yip

Sébastien Lemire

MEMBRES

Gérard Deltell

Anthony Housefather

Ned Kuruc

Stephanie Kusie

Tom Osborne

Kristina Tesser Derksen

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

William Stevenson

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Natalie Jeanneault

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Joëlle Malo, analyste

Dillan Theckedath, analyste

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

44^E LÉGISLATURE – 1^{RE} SESSION

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTS

Jean Yip

Nathalie Sinclair-Desgagné

MEMBRES

Kody Blois

Valerie Bradford

Blake Desjarlais

Iqra Khalid

Kelly McCauley

John Nater

Brenda Shanahan

Jake Stewart

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Greg McLean

Karen Vecchio

GREFFIER DU COMITÉ

Cédric Taquet

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Mahdi Benmoussa, analyste

André Léonard, analyste

Dillan Theckedath, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité a étudié l'Étude de suivi sur le Rapport 3, L'analyse comparative entre les sexes plus, 2022 — Rapports 1 à 4 de la vérificatrice générale du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



ÉTUDE DE SUIVI SUR L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS AU GOUVERNEMENT DU CANADA

PRINCIPALES CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

- Les mesures prises pour recenser et supprimer les obstacles à la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus n'étaient pas d'une portée suffisante.
- La disponibilité des données était l'une des difficultés cernées par la plupart des ministères et des organismes au moment d'appliquer l'Analyse comparative entre les sexes plus.
- Femmes et Égalité des genres Canada avait effectué un certain suivi et produit des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'ensemble du gouvernement. Toutefois, le Ministère ne s'est pas servi de toutes les sources d'information disponibles.
- Le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada n'avaient pas communiqué à Femmes et Égalité des genres Canada l'information qui lui permettrait d'effectuer un suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus au fil du temps¹.

1 Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus, Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, [Survol](#).



RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET DES ÉCHÉANCIERS DU COMITÉ

Tableau 1 — Résumé des recommandations et des échéanciers du Comité

Recommandation	Mesure recommandée	Échéancier
Recommandation 1	Le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada doit présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape concernant : a) la rétroaction étayée fournie en temps opportun aux ministères et organismes sur l'application de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans leurs mémoires au Cabinet et leurs présentations au Conseil du Trésor; b) des exemples précis de la façon dont les deux organisations ont amélioré leurs processus de rétroaction et de la façon dont cela a permis aux ministères et organismes de renforcer l'application de l'ACS Plus dans ces processus d'approbation du Cabinet; c) la façon dont ils transmettent cette rétroaction à Femmes et égalité des genres Canada.	30 juin 2026
Recommandation 2	Femmes et égalité des genres Canada doit fournir au Comité un rapport d'étape concernant : a) ses efforts en tant que chef de file et centre d'expertise pour faire progresser l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale; b) la façon dont il a favorisé la progression de l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale.	30 juin 2026

Recommandation	Mesure recommandée	Échéancier
Recommandation 3	Le BCP et le SCT doivent fournir au Comité un rapport d'étape montrant comment ils ont amélioré, dans le cadre de leurs mandats respectifs, la façon dont les ministères et organismes mettent en œuvre le cadre de l'ACS Plus et comment ils ont accru les rapports publics sur leurs progrès.	30 juin 2026
Recommandation 4	Le BCP, le SCT et FEGC doivent fournir au Comité un rapport d'étape sur leur travail avec les ministères et les organismes (dans le cadre de leurs mandats respectifs) pour s'assurer que des données désagrégées sont recueillies, compilées et utilisées dans la conception, l'exécution et l'évaluation de toutes les politiques, de tous les programmes et de toutes les initiatives.	30 juin 2026
Recommandation 5	FEGC, avec l'appui du BCP et du SCT, doit fournir au Comité un rapport d'étape sur la façon dont il surveille régulièrement et de près l'état de la mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble du gouvernement fédéral, y compris les plans pour faire progresser la mise en œuvre de l'ACS Plus, et publie des rapports à cet égard.	30 juin 2026
Recommandation 6	Le SCT doit fournir au Comité un rapport d'étape sur la formulation de lignes directrices à l'intention des ministères et des organismes concernant la présentation de rapports sur l'ACS Plus dans leurs rapports ministériels sur les résultats qui exigent des résultats complets, exacts et cohérents pouvant contribuer de façon significative à l'analyse des progrès de la mise en œuvre de l'ACS Plus et de ses répercussions.	30 juin 2026



Recommandation	Mesure recommandée	Échéancier
Recommandation 7	FEGC doit fournir au Comité un rapport d'étape sur la façon dont, en collaboration avec d'autres ministères et organismes responsables et des organismes centraux, il a : a) établi des buts précis et mesurables pour les cadres de résultats qu'il dirige et auxquels il contribue; b) élaboré et mis en œuvre un plan et surveillé les résultats pour améliorer la disponibilité des données relatives aux facteurs identitaires croisés pertinents.	30 juin 2026
Recommandation 8	Lorsque le gouvernement du Canada présente un projet de loi à la Chambre des communes, il doit inclure les résultats de l'ACS Plus correspondante dans les documents d'information fournis au Parlement, tout en respectant les dispositions relatives aux documents confidentiels du Cabinet.	s.o.

INTRODUCTION

Selon le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) est « est un processus analytique utilisé pour évaluer les inégalités systémiques et déterminer la façon dont le sexe et divers facteurs identitaires pourraient influencer sur la capacité d'une personne d'avoir accès aux programmes et aux services. L'analyse comparative entre les sexes a initialement été conçue pour révéler et corriger les inégalités vécues par les femmes et les filles lors de la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'initiatives. L'analyse comparative entre les sexes 'plus' a été créée pour reconnaître la nécessité d'examiner divers autres facteurs identitaires comme l'âge, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, les handicaps et le lieu de résidence². » L'ACS Plus « sert à cerner et à éliminer les inégalités existantes ou potentielles liées au genre et à d'autres facteurs identitaires croisés de façon à améliorer les résultats pour toute la population canadienne³ ».

2 *Ibid.*, paragr. 3.1.

3 *Ibid.*, paragr. 3.16.

Le gouvernement du Canada met en œuvre l'ACS Plus pour éclairer la prise de décisions en mettant en évidence la façon dont différents facteurs identitaires peuvent avoir une incidence sur l'élaboration et la prestation de politiques, de programmes et d'initiatives où un seul angle ne convient pas pour répondre aux besoins des bénéficiaires visés. Lorsqu'elle est fondée sur des stratégies de collecte de données, l'ACS Plus révèle les inégalités et renforce la prise de décisions. Ainsi, les divers points de vue et besoins sont mieux représentés lorsque les ministères et les organismes conçoivent et modifient des politiques, des programmes et des initiatives⁴.

Il existe plusieurs exemples d'inégalités fondés sur l'identité de genre et d'autres facteurs identitaires. Par exemple, la pandémie de COVID-19 a fait ressortir des différences importantes qui ont accentué les disparités vécues par les femmes, dont celles qui vivent dans des collectivités rurales ou autochtones. En effet, le rapport d'audit souligne qu'« une [étude](#) [de 2021] du Comité permanent de la condition féminine a révélé que les femmes vivaient les mesures d'isolement pour prévenir la propagation du virus de manière différente que les hommes. Ce Comité a été informé que, en général, le niveau de santé mentale des femmes était inférieur et le niveau de stress supérieur à ceux des hommes pendant la pandémie. Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont recommandé de mieux adapter la prestation des services aux facteurs identitaires croisés des personnes dans le besoin. Il a notamment été recommandé que des services en personne soient offerts par des professionnels locaux qui pourraient adapter leurs approches à la réalité des femmes vivant dans des collectivités rurales et qu'un soutien culturellement adapté soit offert aux peuples autochtones⁵. »

Le Bureau du Conseil privé (BCP) et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) sont chargés d'examiner les présentations faites par les ministères et les organismes, comme les mémoires au Cabinet (MC) et les présentations au Conseil du Trésor, qui sont soumises à des comités du Cabinet pour approbation. Les analystes du BCP et du SCT aident le personnel des ministères et organismes fédéraux à modifier le contenu ou à en ajouter lorsqu'ils présentent des demandes de financement ou d'autres propositions. Ce rôle des organismes centraux se nomme l'analyse critique, qui a pour but de veiller à ce que les ministères et organismes fédéraux prennent en considération des facteurs pertinents comme l'ACS Plus dans les politiques, les projets de loi et les programmes qu'ils proposent⁶.

4 *Ibid.*, paragr. 3.2.

5 *Ibid.*, paragr. 3.3.

6 *Ibid.*, paragr. 3.9.



Le SCT est également responsable de la mise en œuvre de la Politique sur les résultats du gouvernement fédéral, qui comprend l'intégration de l'ACS Plus aux évaluations de programmes et à la mesure du rendement⁷.

L'analyse comparative entre les sexes au Canada remonte à 1967, alors que le gouvernement fédéral avait mis sur pied la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. En 1995, le gouvernement s'est engagé officiellement à mettre en œuvre l'analyse comparative entre les sexes. En effet, des progrès importants ont été réalisés au cours des cinq dernières années, alors que le gouvernement a institutionnalisé ses engagements en matière d'égalité des genres, de diversité et d'inclusion⁸. Le tableau 2 présente un résumé historique des mesures et des engagements du Canada en matière d'égalité entre les sexes au cours des 50 dernières années.

Tableau 2 — Cinquante ans d'engagements envers l'égalité des genres

Année	Mesure ou engagement
1970	Le Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada formule 167 recommandations sur des enjeux majeurs pour les femmes.
1971	Le poste de ministre responsable de la Condition féminine est créé.
1981	Le Canada ratifie la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de l'Organisation des Nations Unies.
1995	Le Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes est publié, et la <u>Loi sur l'équité en matière d'emploi</u> entre en vigueur. Le Canada adopte la Déclaration et le Programme d'action de Beijing lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies, qui exige que tous les membres veillent à « procéder, avant toute décision politique, à une analyse de ses conséquences sexospécifiques ».
2000	À la fin de la période visée par le Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes de 1995, le gouvernement du Canada adopte un nouveau plan en 2000, intitulé le Programme d'action pour l'égalité entre les sexes.
2005	Le Comité permanent de la condition féminine publie son deuxième rapport, intitulé <u>L'analyse comparative entre les sexes : les fondements de la réussite</u> , dans lequel il formule des recommandations pour faire progresser l'analyse des enjeux sexospécifiques au sein du gouvernement fédéral.

7 *Ibid.*, paragr. 3.11.

8 *Ibid.*, paragr. 3.4.

Année	Mesure ou engagement
2009	Le Bureau du vérificateur général du Canada publie son rapport d'audit Chapitre 1 — L'analyse comparative entre les sexes , dans lequel il est constaté que de nombreux ministères n'ont pas respecté les engagements du gouvernement fédéral visant à analyser les répercussions sur les hommes et les femmes lors de la conception des politiques publiques.
2011	L'analyse comparative entre les sexes devient l'analyse comparative entre les sexes plus pour tenir compte de divers autres facteurs identitaires.
2015	Une ministre de la Condition féminine est nommée pour la première fois au Cabinet. Le Bureau du vérificateur général du Canada publie le Rapport 1 — La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes , dans lequel il est constaté que divers obstacles empêchent la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus.
2016	Condition féminine Canada, le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada élaborent le Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes (2016–2020). Des exigences obligatoires sont mises en place en vue d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes plus dans les mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor.
2017	Le Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de la Condition féminine convient de collaborer à l'évaluation de l'analyse comparative entre les sexes plus.
2018	La Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes entre en vigueur et le budget fédéral comporte un nouveau volet sur l'égalité des genres. L'organisme fédéral Condition féminine Canada est remplacé par la création du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres du Canada.
2019	Le gouvernement publie le Rapport sur l'égalité entre les sexes : le Budget de 2019, le premier rapport sur l'égalité entre les sexes dans le cadre du budget fédéral qui applique l'analyse comparative entre les sexes plus à toutes les nouvelles mesures budgétaires. Les ministres du Cabinet reçoivent le mandat de tenir compte de l'analyse comparative entre les sexes dans la prise de décisions.
2021	Les ministres du Cabinet sont encouragés à améliorer la qualité et la disponibilité des données désagrégées.

Source : Bureau du vérificateur général du Canada, [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, pièce 3.1.

En 2009 et en 2015, le BVG a réalisé des audits sur l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes au gouvernement. Ces deux audits ont permis de constater que, malgré les améliorations apportées, d'importants obstacles à la mise en œuvre de l'ACS Plus persistaient, comme on peut le voir dans le tableau 3.



Tableau 3 — Résumé des principales constatations des audits de 2009 et 2015

Obstacles	Constatations
Cadre d'ACS	Certains ministères n'avaient pas instauré de cadre d'ACS.
Exigences rendant obligatoire l'ACS	L'absence d'exigences rendant obligatoire l'ACS dans l'ensemble de l'administration fédérale était un obstacle à l'intégration de l'ACS.
Capacités limitées au sein des ministères	Le niveau de compréhension de l'ACS, le manque de leadership ministériel et l'utilisation ou la disponibilité de données et d'outils étaient des obstacles à l'intégration de l'ACS.
Aucune évaluation ni aucun rapport couvrant l'ensemble du gouvernement	Condition féminine Canada n'avait pas évalué l'efficacité des pratiques d'ACS à l'échelle du gouvernement ni présenté de rapport à cet égard, et n'avait pas obtenu de soutien du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ni du Bureau du Conseil privé pour ce faire.

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à partir de renseignements tirés de Bureau du vérificateur général du Canada, [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, pièce 3.2.

Le tableau 4 contient un résumé des recommandations sélectionnées formulées dans les audits de 2009 et de 2015 du BVG.

Tableau 4 — Recommandations sélectionnées des audits de 2009 et de 2015 du BVG sur l'analyse comparative entre les sexes plus

Recommandations de l'audit de 2009	Recommandations pertinentes de l'audit de 2015
1.56 Afin d'aider le gouvernement à respecter l'engagement qu'il a pris en 1995 en matière d'analyse comparative entre les sexes (ACS), le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le Bureau du Conseil privé devraient soutenir Condition féminine Canada. 1.57 Pour que le gouvernement puisse respecter ses engagements en matière d'analyse comparative entre les sexes (ACS), Condition féminine Canada, en consultation avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le Bureau du Conseil privé, devrait : préciser les attentes, particulièrement les circonstances où il est indiqué d'effectuer une ACS, et la façon de communiquer les constatations; établir un plan pour faciliter la mise en œuvre de l'ACS et mieux communiquer leurs responsabilités aux ministères et aux organismes. 1.69 Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le Bureau du Conseil privé et le ministère des Finances du Canada devraient documenter la fonction d'examen critique qu'ils exercent lorsqu'ils examinent les initiatives en matière de dépenses ainsi que les propositions soumises à l'examen du Cabinet par les ministères et les organismes fédéraux. 1.79 Afin de respecter l'engagement pris en 1995 par le gouvernement en vue d'appliquer l'analyse comparative entre les sexes (ACS), Condition féminine Canada, avec l'appui du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et du Bureau du Conseil privé, devrait évaluer la mise en œuvre de l'ACS dans l'ensemble du gouvernement fédéral ainsi que l'efficacité des pratiques en la matière.	1.61 Le Bureau du Conseil privé, Condition féminine Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada devraient, dans les limites de leur mandat respectif et en collaboration avec tous les ministères et organismes fédéraux, prendre des mesures concrètes pour recenser et supprimer les obstacles qui empêchent la réalisation systématique d'analyses comparatives entre les sexes rigoureuses. Ces mesures devraient éliminer les obstacles qui empêchent les ministères et organismes fédéraux de prendre en considération les analyses comparatives entre les sexes lors de l'élaboration, du renouvellement ou de l'examen des projets de politiques, de mesures législatives et de programmes, en vue d'informer les décideurs publics des enjeux hommes-femmes réels ou possibles de leurs initiatives. 1.62 Condition féminine Canada devrait, avec l'appui du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, dans les limites de leur mandat respectif, effectuer des examens périodiques de la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes au sein des ministères et organismes fédéraux, ainsi que des répercussions de ces analyses sur les projets de politiques, de mesures législatives et de programmes, et produire des rapports à ce sujet.

Source : Bureau du vérificateur général du Canada, [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, pièce 3.2.



En 2022, le BVG a publié un audit de performance examinant si le BCP, le SCT et Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) avaient réalisé des progrès dans la mise en œuvre de l'ACS Plus et, tout particulièrement, s'ils avaient donné suite à deux des recommandations de l'audit du BVG de 2015, intitulé [Rapport 1 — La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes](#)⁹.

Le 7 novembre 2023, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (le Comité) a tenu une réunion sur cet audit, à laquelle les intervenants suivants ont participé :

- BVG — Andrew Hayes, Bureau du vérificateur général du Canada, et Carey Agnew, directrice principale
- FEGC — Frances McRae, sous-ministre, et Leïla Boussaïd, directrice générale, Recherche (données et intersectionnalité)
- BCP — Kaili Levesque, sous-secrétaire du Cabinet (Opérations), et Jennifer Miller, secrétaire adjointe du Cabinet (Politique du développement social)
- SCT — Graham Flack, secrétaire du Conseil du Trésor du Canada, et Annie Boudreau, secrétaire adjointe (Secteur de la gestion des dépenses)¹⁰

Le tableau 5 contient un glossaire des principaux termes utilisés dans le présent rapport.

Tableau 5 — Définitions

Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+)	Un processus analytique utilisé pour évaluer les inégalités systémiques et déterminer la façon dont le sexe et divers facteurs identitaires pourraient influencer sur la capacité d'une personne d'avoir accès aux programmes et aux services. L'analyse comparative entre les sexes a initialement été conçue pour révéler et corriger les inégalités vécues par les femmes et les filles lors de la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'initiatives. L'analyse comparative entre les sexes « plus » a été créée pour reconnaître la nécessité d'examiner divers autres facteurs identitaires comme l'âge, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, les handicaps et le lieu de résidence, car ils peuvent se recouper avec le sexe et l'identité de genre et accentuer les inégalités de genre.
--	---

9 *Ibid.*, paragr. 3.13.

10 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 7 novembre 2023, [réunion n° 83](#).

Budgétisation sensible au genre	Une façon pour les gouvernements de promouvoir l'égalité entre les genres dans le processus d'établissement de budget en procédant à une évaluation des budgets existants tout en incluant une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et des dépenses pour promouvoir l'égalité des genres (voir la <i>Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes</i>).
Personnes de diverses identités de genre	Personnes qui ne s'identifient pas comme étant strictement hommes ni strictement femmes.
Données désagrégées	Dans le contexte de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), les données désagrégées sont des données ventilées selon divers facteurs identitaires tels que le genre, l'âge, l'origine ethnique, le revenu et le niveau de scolarité. Ce type de données détaillées est nécessaire pour appliquer l'ACS Plus tout au long du cycle d'élaboration d'une politique et d'un programme.
Indicateur	Mesure qui fournit de l'information permettant de surveiller et de suivre les résultats et les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs, et à en rendre compte. Un indicateur se fonde sur la collecte uniforme de données et sert à mesurer les progrès au fil du temps par rapport à des étalons ou à des données de référence.
Cadre des résultats relatifs aux genres	Un outil élaboré par le gouvernement du Canada pour suivre le rendement du gouvernement fédéral et mesurer le progrès vers des objectifs établis pour l'égalité des genres.
Précis ou mesurables	Dans le contexte de buts, « précis » signifie pour qui ou quel niveau de rendement est attendu, et « mesurable » signifie le niveau de rendement (par exemple un point ou une fourchette) à atteindre ainsi que la date d'échéance ou le délai.
Maladie à coronavirus (COVID-19)	Maladie causée par le coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2).

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à partir de renseignements tirés de Bureau du vérificateur général du Canada, [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, définitions et paragr. 3.1.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

Les mesures prises pour recenser et supprimer les obstacles étaient insuffisantes

Le BVG a constaté que le BCP et le SCT avaient éliminé, dans les limites de leur mandat respectif, les obstacles relevés dans le rapport de 2015 du BVG, plus précisément



l'absence d'exigences rendant obligatoire l'ACS Plus et un examen limité par la haute direction au sein des ministères. Ils avaient aussi pris des mesures pour recenser les obstacles à la mise en œuvre de l'ACS Plus. Cependant, ils n'ont pas utilisé pleinement les données obtenues grâce à ces mesures pour faire progresser la mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale¹¹.

De plus, FEGC a pris des mesures pour renforcer la capacité des ministères et des organismes à effectuer l'ACS Plus, notamment en offrant de la formation, en élaborant divers outils et ressources et en continuant à avoir recours à un comité interministériel. Toutefois, les ministères et organismes continuaient de rencontrer des difficultés liées à leur capacité de mettre en œuvre l'ACS Plus¹².

Pour évaluer la qualité des données de l'ACS Plus intégrées aux mémoires au Cabinet et recenser les obstacles à sa mise en œuvre dans l'ensemble de l'administration fédérale, le BCP a seulement effectué trois exercices d'échantillonnage depuis 2015. Ces exercices comportaient des faiblesses inhérentes dans leur méthode d'échantillonnage, la fréquence de l'examen et la clarté de l'examen. Même si le BCP a communiqué les résultats de deux de ces trois exercices à FEGC, la faible méthode d'échantillonnage ne permettait pas de tirer de conclusions utiles à l'égard d'un ministère donné ni de l'ensemble de l'administration fédérale¹³.

Le BVG a constaté des résultats semblables pour le SCT en ce qui concerne le processus de présentation au Conseil du Trésor¹⁴. De plus, même si le SCT a communiqué à FEGC les résultats globaux de l'examen de 2017 des présentations au CT, le BVG a constaté que rien n'indiquait que le SCT transmettait les connaissances recueillies par les analystes de façon cohérente et continue ou d'une manière qui permettrait à FEGC d'améliorer son soutien à titre de centre d'expertise et de présenter régulièrement des rapports sur la mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale. (Le SCT a expliqué que la plupart de ses évaluations sont réalisées de manière informelle au moyen de l'analyse critique et ne sont pas documentées¹⁵.)

Par conséquent, le BVG a recommandé au BCP et au SCT de « fournir des commentaires en temps opportun aux ministères et aux organismes sur l'application de [l'ACS Plus]

11 BVG, [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 3.20.

12 *Ibid.*, paragr. 3.21.

13 *Ibid.*, paragr. 3.27.

14 *Ibid.*, paragr. 3.28.

15 *Ibid.*, paragr. 3.32.

dans leurs MC et leurs présentations au Conseil du Trésor et [de] transmettre ces commentaires à [FEGC]. Les ministères et organismes devraient ensuite apporter des améliorations aux cycles futurs afin de renforcer l'application de l'ACS Plus¹⁶. »

Dans un document intitulé Réponses de la direction et plan d'action (rédigé conjointement par le BCP, le SCT et FEGC), on peut lire que le BCP :

- fournira à Femmes et Égalité des genres Canada des observations sur la pertinence et la qualité de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus);
- offrira du soutien proactif et ciblé pour améliorer la qualité de l'ACS Plus dès le début du processus d'élaboration de certains [MC] stratégiques;
- élaborera de nouveaux outils et de nouvelles directives visant à fournir aux ministères et organismes une orientation concernant la réalisation d'ACS Plus dans le cadre de la rédaction des [MC]. Ces outils seront mis à jour régulièrement pour assurer une amélioration continue (d'ici septembre 2023)¹⁷.

Le SCT communiquera en outre ses observations à FEGC sur la pertinence et la qualité de l'ACS Plus, lesquelles peuvent permettre d'identifier les obstacles systémiques à la conduite ou à la qualité de l'ACS Plus et d'étayer des recommandations pour de nouvelles mesures ou des mesures plus efficaces pour améliorer l'ACS Plus dans les présentations au Conseil du Trésor. Un résumé de la rétroaction sera transmis chaque année à FEGC et sera appuyé par une réunion avec le Ministère (d'ici septembre 2023)¹⁸.

Le gouvernement a également affirmé qu'il s'efforcera de s'améliorer en surveillant « les rapports produits par les ministères en application de l'article 5 de la Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes et [en actualisant] la page Web [Les sexes et la diversité : répercussions des programmes](#), afin de mettre en commun les pratiques exemplaires de mesure des répercussions sur le genre et la diversité¹⁹ ». Les pratiques exemplaires sur la façon de mesurer les répercussions seront dévoilées d'ici la fin du mois de juin 2023.

16 *Ibid.*, paragr. 3.33.

17 Gouvernement du Canada, [Réponses de la direction et plan d'action](#), pp. 1–2.

18 *Ibid.*, p. 2.

19 *Ibid.*



Lors de la réunion, en réponse à une question sur la capacité du gouvernement à respecter l'exigence d'inclure l'ACS Plus dans les MC et les présentations au Conseil du Trésor, Frances McRae, sous-ministre, FEGC, a déclaré ceci :

Nous constatons que nous mettons en place des capacités assez solides dans l'ensemble du système. Nous observons cependant que nous ne pouvons pas nous contenter de recourir à un petit groupe d'experts. Je pense que, dans le passé, on considérait qu'il suffisait d'avoir quelques experts en matière d'ACS au sein d'un organisme pour faire ce travail. Je pense qu'au rythme où évoluent le gouvernement et les travaux, il est très clair que toutes les personnes qui travaillent sur les politiques et les programmes doivent comprendre cette question, en particulier, comme je l'ai mentionné, compte tenu de la nature changeante du Canada.

En ce qui concerne l'intersectionnalité, il y a les chiffres, mais je pense qu'il s'agit surtout d'une question de compétence. Il s'agit de cette compétence intersectionnelle, qui est un autre point soulevé par la vérificatrice générale dans ses commentaires; nous ne nous concentrons pas suffisamment sur l'intersectionnalité²⁰.

Ainsi, le Comité recommande :

Recommandation 1 — Rétroaction

Que, d'ici le 30 juin 2026, le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape concernant : a) la rétroaction étayée fournie en temps opportun aux ministères et organismes sur l'application de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans leurs mémoires au Cabinet et leurs présentations au Conseil du Trésor; b) des exemples précis de la façon dont les deux organisations ont amélioré leurs processus de rétroaction et de la façon dont cela a permis aux ministères et organismes de renforcer l'application de l'ACS Plus dans ces processus d'approbation du Cabinet; c) la façon dont ils transmettent cette rétroaction à Femmes et égalité des genres Canada.

Les répercussions incertaines de l'augmentation de la capacité

FEGC a entrepris diverses activités pour recenser les obstacles et les difficultés entravant la mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale et pour faire le suivi des progrès réalisés à cet égard. Les activités organisées par le Comité interministériel sur l'ACS Plus, des événements organisés par le Ministère, comme le Forum sur l'analyse comparative entre les sexes plus tenu en novembre 2018, des discussions avec des

²⁰ Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 7 novembre 2023, [réunion n° 83](#), 1120.

organismes centraux et l'enquête annuelle facultative sur la mise en œuvre de l'ACS Plus de divers ministères et organismes figurent parmi les activités réalisées²¹.

De plus, le BVG a constaté qu'afin d'accroître la capacité des ministères et des organismes à effectuer l'ACS Plus, le Ministère avait cerné le besoin de renforcer le comité interministériel sur l'ACS Plus en tant que principal forum de communication de l'information sur la mise en œuvre de l'ACS Plus et les activités connexes. Cela comprenait la communication des meilleures pratiques et stratégies, l'établissement de réseaux de collaboration ainsi que le recensement et l'élimination d'obstacles²².

Même si le Ministère a offert de la formation, des outils et des directives supplémentaires et a continué d'accorder de l'importance à la collaboration et aux travaux du comité interministériel, le BVG a constaté que la capacité de nombreux ministères et organismes à effectuer l'ACS Plus demeurait un défi. Selon les résultats de la plus récente enquête sur l'ACS Plus, réalisée entre janvier et mai 2021, les répondants avaient signalé qu'un manque de temps ou de capacité (77 % des répondants) et qu'un manque de formation et d'outils ou de ressources disponibles (67 % des répondants) constituaient des obstacles à la mise en œuvre de l'ACS Plus²³.

Les ministères et les organismes n'avaient pas tous complètement mis en œuvre le cadre d'ACS Plus. Le cadre est composé de six éléments essentiels, mis à jour au fil du temps, qui collectivement jettent les bases de la capacité du ministère ou de l'organisme à apprendre à utiliser l'ACS Plus, à l'appliquer et à en surveiller l'utilisation. Les six éléments essentiels sont les suivants :

- démontrer son engagement dans un énoncé de politique ou une déclaration d'intention;
- créer un centre de responsabilité;
- évaluer les besoins organisationnels;
- élaborer de la formation et des outils;

21 BVG, [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 3.34.

22 *Ibid.*, paragr. 3.38.

23 *Ibid.*, paragr. 3.39.



- appliquer les leçons apprises dans le cadre du projet de démonstration de l'ACS Plus;
- assurer un suivi continu des progrès²⁴.

En outre, malgré les efforts déployés par FEGC grâce à ses formations, à ses outils et à sa collaboration avec le comité interministériel, le moment auquel l'ACS Plus était effectuée continuait de poser un défi pour la majorité des ministères et des organismes. (L'ACS Plus devrait être réalisée à toutes les étapes de l'élaboration de politiques et de programmes, mais surtout au moment de définir le problème, soit au début du processus²⁵.)

Selon les résultats de la plus récente enquête annuelle, seulement 39 % des ministères et des organismes fédéraux sondés effectuaient l'ACS Plus à cette étape cruciale de définition de problème plus de 60 % du temps. Cela signifie que la majorité des ministères et des organismes sondés n'appliquaient pas toujours l'ACS Plus à l'étape initiale de conception des politiques, des programmes et des initiatives, ce qui réduit la mesure dans laquelle l'ACS Plus pourrait éliminer ou éviter les inégalités vécues par différents groupes d'hommes, de femmes et de personnes de diverses identités de genre²⁶.

Enfin, malgré les efforts déployés par FEGC pour sensibiliser le personnel et les responsables, le BVG a constaté qu'il y avait un risque que les ministères et les organismes ne comprennent pas totalement l'importance des données désagrégées sur les répercussions en fonction du genre et d'autres facteurs de diversité. Les responsables à FEGC ont indiqué qu'ils avaient observé une compréhension incohérente du croisement des facteurs identitaires d'ACS Plus²⁷.

Le BVG a également fait des observations similaires dans l'analyse publiée sur les répercussions des programmes publics liées au genre et à la diversité contenue dans les tableaux supplémentaires sur l'ACS Plus des rapports sur les résultats ministériels. Parfois, le genre et le sexe étaient les seuls facteurs identitaires utilisés dans les données sur les répercussions liées à l'ACS Plus contenues dans les rapports sur les résultats ministériels, tandis que d'autres fois les données étaient ventilées par d'autres facteurs de diversité, mais pas le genre et le sexe. FEGC a récemment modifié ses documents de

24 *Ibid.*, paragr. 3.40.

25 *Ibid.*, paragr. 3.42.

26 *Ibid.*, paragr. 3.43.

27 *Ibid.*, paragr. 3.44.

formation pour accroître la compréhension des facteurs identitaires croisés en ce qui concerne l'ACS Plus²⁸.

Par conséquent, le BVG a recommandé que FEGC fasse en sorte que ses efforts en tant que chef de file et centre d'expertise contribuent à faire progresser l'application de l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale²⁹.

Dans un document intitulé *Réponses de la direction et plan d'action*, le gouvernement du Canada a confirmé qu'il était d'accord avec la recommandation et a précisé que FEGC renforcera son rôle de centre d'expertise pour faire progresser l'égalité des genres et soutenir l'application de l'ACS Plus dans les processus décisionnels du gouvernement. En tant que centre d'expertise, le Ministère :

- financera, entreprendra et diffusera des études sur l'égalité entre les genres qui révèlent les inégalités intersectionnelles entre les genres, et les causes et les conséquences de celles-ci : les données probantes recueillies pourront être utilisées pour soutenir l'application de l'ACS Plus par les ministères responsables;
- collaborera avec les partenaires fédéraux pour cerner et éliminer les inhibiteurs de la mise en œuvre de l'ACS Plus dans la prise de décisions;
- collaborera avec les partenaires fédéraux pour élaborer et diffuser de la formation, des ressources et d'autres produits pour appuyer la mise en œuvre de l'ACS Plus dans la prise de décisions³⁰.

Lors de la réunion, lorsqu'on lui a demandé si FEGC pourrait former le personnel des autres ministères et s'assurer que celui-ci détient les compétences nécessaires pour mettre en œuvre le cadre de l'ACS Plus, Frances McRae a répondu ceci :

[Nous] travaillons très étroitement avec l'École de la fonction publique du Canada. Comme vous le savez, certains ministères sont très grands et très éparpillés partout au pays. Au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, nous jouons vraiment un rôle pour renforcer leurs capacités³¹.

28 *Ibid.*

29 *Ibid.*, paragr. 3.45.

30 Gouvernement du Canada, *Réponses de la direction et plan d'action*, p. 3.

31 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 7 novembre 2023, *réunion n° 83*, 1140.



Ainsi, le Comité recommande :

Recommandation 2 — Faire progresser l'ACS Plus

Que, d'ici le 30 juin 2026, Femmes et égalité des genres Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape concernant : a) ses efforts en tant que chef de file et centre d'expertise pour faire progresser l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale; b) la façon dont il a favorisé la progression de l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale.

Le BVG a également formulé la recommandation suivante : « Le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada devraient, dans les limites de leur mandat respectif, faire en sorte que tous les ministères et les organismes mettent en œuvre adéquatement le cadre d'ACS Plus et publient des rapports sur les progrès accomplis³². »

Dans un document intitulé Réponses de la direction et plan d'action, le gouvernement du Canada a confirmé qu'il était d'accord avec la recommandation, et le BCP s'est engagé à prendre les mesures suivantes (d'ici septembre 2023) :

- mobiliser les sous-ministres (une fois par an) pour encourager la mise en œuvre des cadres de capacité institutionnelle de l'ACS Plus dans les ministères et les organismes fédéraux;
- créer un réseau ACS Plus interne pour faire avancer son propre cadre de capacité institutionnelle ACS Plus;
- concentrer l'action sur la bonification de l'application de l'ACS Plus au cours de la phase de conception initiale des documents du Cabinet (p. ex. amélioration de la fonction de remise en question, des outils et des directives);
- continuer à faire preuve de leadership grâce au sous-secrétaire champion de l'ACS Plus³³.

Le SCT a aussi ajouté qu'il « veillera à ce que les rapports sur les résultats ministériels encouragent la mise en œuvre des cadres de capacité institutionnelle pour [l'ACS Plus] et

32 BVG, [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 3.46.

33 Gouvernement du Canada, [Réponses de la direction et plan d'action](#), pp. 4–5.

assurent un suivi dans les organisations du gouvernement fédéral³⁴ » (d'ici mai 2023 pour les rapports sur les résultats ministériels et d'ici novembre 2023 pour le plan ministériel).

Lors de la réunion, en réponse à une question concernant l'absence de progrès concernant la mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale, Annie Boudreau, secrétaire adjointe, SCT, a affirmé ceci :

[Nous] échangeons beaucoup d'information avec les ministères et les organismes lorsque nous ne sommes pas satisfaits de ce que nous recevons du point de vue de la mise en œuvre.

Le cadre évolue, et les programmes deviennent de plus en plus compliqués. Nous n'avons pas de solution universelle à cet égard. C'est pourquoi nous devons vraiment travailler en collaboration avec les ministères pour nous assurer que nous procédons à la bonne analyse au bon niveau³⁵.

Ainsi, le Comité recommande :

Recommandation 3 — Mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale

Que, d'ici le 30 juin 2026, le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournissent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape montrant comment ils ont amélioré, dans le cadre de leurs mandats respectifs, la façon dont les ministères et organismes mettent en œuvre le cadre de l'ACS Plus et comment ils ont accru les rapports publics sur leurs progrès.

Le manque de données désagrégées

Depuis 2018–2019, certaines données désagrégées sont utilisées par les ministères et les organismes fédéraux dans leur analyse annuelle des répercussions sur les genres et la diversité de quelques-uns de leurs programmes actuels, laquelle analyse est publiée dans les tableaux de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus de leurs rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, les ministères ne pouvaient pas fournir des données désagrégées d'une manière cohérente pour tous leurs programmes³⁶.

34 *Ibid.*

35 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 7 novembre 2023, [réunion n° 83](#), 1150.

36 BVG, [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 3.54.



Pour régler les problèmes liés à la collecte de données propres à un programme donné, depuis 2019, le SCT collabore avec Statistique Canada et FEGC afin d'établir des outils et des cadres normalisés pour la collecte de données désagrégées sur l'ACS Plus et la présentation de rapports à cet égard. Les plans de collecte de données sont aussi devenus un élément obligatoire des tableaux de renseignements supplémentaires³⁷.

Le BVG a examiné un échantillon non aléatoire de six tableaux de renseignements supplémentaires parmi les tableaux les plus récents présentés en 2019–2020. Ces tableaux comprenaient des données sur 76 programmes gouvernementaux, dont plus de la moitié ne présentaient pas de données définies ou n'avaient pas recours à une stratégie de collecte de données. De plus, l'examen préliminaire mené par le SCT à l'égard des tableaux provisoires de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus de 2020–2021 pour 33 ministères a révélé qu'environ la moitié des programmes comptaient un plan de collecte de données pour la présentation de rapports sur les répercussions sur les genres et la diversité³⁸.

Le BVG a aussi trouvé des exemples précis où les résultats relatifs aux genres et à la diversité pour des programmes donnés ne pouvaient pas être mesurés puisque des données propres à ce programme n'étaient pas recueillies. Par exemple, le BVG a indiqué dans son audit de l'automne 2021 sur la protection du système alimentaire du Canada que pour trois des cinq programmes examinés, des données additionnelles n'avaient pas été demandées ni recueillies auprès des bénéficiaires sur les progrès réalisés à l'égard des résultats relatifs aux genres et à la diversité. De plus, dans son audit du printemps 2022 sur l'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre, le BVG a constaté qu'aucun progrès concret n'avait été réalisé pour générer des données afin de mesurer ou d'analyser l'utilisation des prestations. L'amélioration de la façon dont l'utilisation des prestations est mesurée pourrait favoriser l'élaboration de stratégies visant à mieux cibler les populations vulnérables et difficiles à joindre³⁹.

Par conséquent, le BVG a formulé la recommandation suivante : « Le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Femmes et Égalité des genres Canada devraient, dans le cadre de leur mandat respectif, collaborer avec les ministères et les organismes pour veiller à ce que des données désagrégées soient recueillies,

37 *Ibid.*, paragr. 3.55.

38 *Ibid.*

39 *Ibid.*, paragr. 3.56.

compilées et utilisées dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les programmes, politiques et initiatives⁴⁰. »

Dans un document intitulé Réponses de la direction et plan d'action, les trois ministères ont confirmé leur accord avec la recommandation et ont donné les précisions suivantes :

FEGC — Le Ministère continuera d'appuyer les efforts déployés par ses partenaires fédéraux pour améliorer l'accès et la disponibilité des données désagrégées pour l'ACS Plus. De plus, FEGC financera et entreprendra des études et la collecte de données liées à l'égalité intersectionnelle afin d'optimiser la disponibilité de données et de preuves pour orienter l'ACS Plus et ce, à toutes les étapes d'une initiative. De plus, le Ministère continuera de mettre à jour ses outils et ses ressources pour appuyer la collecte et l'utilisation de données désagrégées et d'autres sources d'information pour l'application de l'ACS Plus intersectionnelle.

BCP — Pour soutenir sa fonction de remise en question, le BCP élaborera des outils et des directives visant à simplifier l'intégration des considérations relatives aux données désagrégées dans les propositions de politiques. Le BCP, qui assure la coprésidence du Comité consultatif fédéral sur la désagrégation des données récemment formé, exercera également un leadership continu avec Statistique Canada pour promouvoir et améliorer la collaboration et la coordination entre les ministères fédéraux relativement à la définition et à la prise en compte des besoins en matière de données afin de soutenir les efforts déployés par le gouvernement pour remédier aux inégalités systémiques.

SCT — Le SCT développera des outils et formulera des directives pour encourager la création de données ventilées et leur utilisation, dans la mesure du possible. Cela comprend les présentations au Conseil du Trésor et l'administration des programmes en cours et appuierait le respect des exigences d'analyse et de rapport de la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*⁴¹.

Le plan d'action prévoit également le respect des jalons suivants :

FEGC :

40 *Ibid.*, paragr. 3.57.

41 Gouvernement du Canada, [Réponses de la direction et plan d'action](#), pp. 5–6.



- par l'intermédiaire du Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ (lancé en août 2022), financer la recherche menée par les communautés et la collecte de nouvelles données et la recherche (juin 2024);
- élaborer un plan triennal de recherche sur l'égalité des genres (juin 2023);
- à titre de centre d'expertise, travailler avec les principaux partenaires fédéraux pour élaborer un plan destiné à rendre des données désagrégées accessibles aux ministères et organismes fédéraux (décembre 2023);
- travailler avec les principaux partenaires fédéraux pour soutenir la collecte et l'analyse de données et la publication d'études (tâche annuelle arrivant à échéance en décembre);
- lancer un appel de propositions visant des études de recherche communautaire (décembre 2022);
- diffuser des études sur l'égalité des genres et l'intersectionnalité et promouvoir l'adoption par l'intermédiaire du Centre du savoir sur la violence fondée sur le genre existant de Femmes et égalité des genres Canada et d'un nouveau centre du savoir sur l'égalité des genres/centre d'apprentissage sur l'ACS Plus (décembre 2023);
- par l'intermédiaire du Centre du savoir sur l'égalité des genres/Centre d'apprentissage sur l'ACS Plus, promouvoir et diffuser les connaissances sur l'incidence de l'application de l'ACS Plus dans la prise de décision en matière de politiques ou de programmes (décembre 2023 et en continu).

BCP :

- intégrer les questions concernant les données désagrégées dans un outil accompagné de directives à l'intention des ministères et des organismes sur l'application de l'ACS Plus dans les MC. La révision initiale des outils et des directives doit être achevée d'ici janvier 2023. La révision finale des outils et des directives doit être achevée d'ici septembre 2023;

- utiliser sa position à la coprésidence du Comité consultatif fédéral sur la désagrégation des données pour améliorer les efforts intergouvernementaux en vue de remédier aux inégalités systémiques à l'aide des données désagrégées. La prochaine réunion est en janvier 2023 et le travail est en cours;
- continuer de promouvoir la sensibilisation aux approches qui tirent parti des données désagrégées pour cerner des inégalités systémiques dans l'accès aux services gouvernementaux et les avantages qui s'y rattachent. La prochaine activité de sensibilisation est en novembre 2022 et le travail est en cours.

SCT :

- élaborer et peaufiner des directives pour permettre aux ministères et organismes de recueillir et d'utiliser des données désagrégées liées à l'ACS Plus à l'échelle des programmes (d'ici la fin de mars 2023), y compris, par exemple, en utilisant l'environnement de fichiers liés si possible;
- cerner des initiatives qui pourraient fournir des pratiques exemplaires quant à la manière de mesurer les répercussions selon le sexe et en matière de diversité, lesquelles seront mises en évidence dans la page Web [Les sexes et la diversité : répercussions des programmes](#) (d'ici la fin de juin 2023)⁴².

Lors de la réunion, la désagrégation des données a été longuement abordée. Graham Flack, secrétaire du Conseil du Trésor, a expliqué que les besoins en matière de collecte de données peuvent varier entre les ministères en raison de leurs mandats spécifiques. Il a évoqué certaines difficultés liées à la collecte de données :

Vous devez affecter des ressources à leur collecte. Des investissements importants ont été réalisés à cet effet, mais il n'est pas possible de le faire en engageant une seule dépense. Il faut adapter les données à chaque programme. Dans le cas de certains programmes, on peut vouloir se concentrer particulièrement sur certains aspects de l'ACS+ dont on sait qu'ils jouent un rôle beaucoup plus important dans le programme.

[Un] autre obstacle de taille qui entre en jeu a toujours été la protection des renseignements personnels. Je me souviens de l'époque où les parlementaires ont critiqué EDSC pour avoir créé ce que l'on appelait alors une base de données « Big

42 *Ibid.*, pp. 6–8.



Brother » pour tenter de relier des ensembles de données — même si elles étaient anonymisées — en vue d’obtenir de meilleures données désagrégées. C’est la raison pour laquelle nous avons publié des directives sur la manière d’agir dans le domaine de la protection des renseignements personnels.

Le secrétaire a ensuite avancé le scénario hypothétique suivant :

Parcs Canada dispose d’un service de réservation pour permettre aux gens de réserver un emplacement dans un parc. Du point de vue des données désagrégées, il serait probablement très utile pour nous de connaître le statut racial et l’orientation sexuelle de chaque personne qui présente une demande, afin de comprendre si le service est vécu de la même façon par tout le monde. Mais vous pouvez imaginer que certaines de ces communautés pourraient s’opposer à la nécessité de fournir toutes ces informations pour réserver un emplacement dans un parc⁴³.

Frances McRae a souligné le travail réalisé par Statistique Canada et a affirmé que depuis l’audit, « ils ont accompli un travail considérable et ils ont publié l’année dernière un rapport annuel public sur les données désagrégées⁴⁴ ».

Graham Flack a également mentionné que même si « Statistique Canada a fait d’importants investissements pour améliorer la capacité des ministères d’utiliser son site », le gouvernement n’en est « pas encore au stade où cent pour cent des programmes sont assortis de données désagrégées. Ce sera là une tâche difficile, et ce, pour plusieurs raisons », notamment les préoccupations concernant la protection des renseignements personnels évoquées précédemment⁴⁵.

Étant donné l’importance de disposer de données valables, à jour et accessibles pour l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation des politiques publiques, le Comité prend cette question très au sérieux et recommande donc :

Recommandation 4 — Données désagrégées

Que, d’ici le 30 juin 2026, le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Femmes et égalité des genres Canada fournissent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d’étape sur leur travail avec les ministères et les organismes (dans le cadre de leurs mandats respectifs) pour s’assurer que des données désagrégées sont recueillies, compilées et utilisées dans la

43 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 7 novembre 2023, [réunion n° 83](#), 1155.

44 *Ibid.*, 1120.

45 *Ibid.*, 1145.

conception, l'exécution et l'évaluation de toutes les politiques, de tous les programmes et de toutes les initiatives.

L'utilisation insuffisante des renseignements disponibles

Dans son [rapport d'audit de 2015 sur l'ACS Plus](#), le BVG a recommandé à FEGC d'effectuer, avec l'appui du BCP et du SCT, des examens périodiques de la mise en œuvre de l'ACS Plus au sein des ministères et des organismes fédéraux ainsi que des répercussions de ces analyses sur les projets de politiques, de mesures législatives et de programmes, et de produire des rapports à ce sujet. Le Ministère avait publié une fois les résultats de 2016–2017 de son enquête annuelle sur la mise en œuvre de l'ACS Plus. Toutefois, le Ministère n'a pas publié les enquêtes subséquentes. Il ne s'est pas non plus servi de toutes les sources d'information disponibles afin de présenter un rapport exhaustif du progrès de la mise en œuvre de l'ACS Plus au sein du gouvernement, notamment les sources suivantes :

- l'enquête annuelle du Ministère sur la mise en œuvre de l'ACS Plus;
- les observations issues de l'analyse critique du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur la qualité de l'ACS Plus et sur les répercussions de son application;
- les tableaux de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus intégrés aux rapports sur les résultats ministériels, lesquels présentaient des renseignements sur la capacité des ministères et des organismes à réaliser une ACS Plus ainsi que sur les répercussions de cette analyse sur les programmes⁴⁶.

Le BVG a aussi constaté que le BCP et le SCT avaient accès à des renseignements clés sur l'utilisation de l'ACS Plus par les ministères et les organismes grâce à leur analyse critique. Toutefois, les résultats de ces travaux n'étaient pas toujours communiqués à FEGC. De plus, la stratégie adoptée pour examiner les présentations n'aidait pas à déterminer si les ministères et les organismes avaient amélioré la qualité et l'utilisation de l'ACS Plus⁴⁷.

Par conséquent, le BVG a formulé la recommandation suivante : « Femmes et Égalité des genres Canada, avec l'appui du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor Canada, devrait régulièrement surveiller de près l'état de la mise en œuvre de

46 BVG, [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 3.64.

47 *Ibid.*, paragr. 3.65.



l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) au sein de l'administration fédérale, y compris les plans pour faire progresser la mise en œuvre de l'ACS Plus, et publier des rapports à cet égard⁴⁸. »

Dans un document intitulé Réponses de la direction et plan d'action, le gouvernement a confirmé son accord avec la recommandation et a fourni des réponses, des jalons et des échéanciers semblables à ceux qui se trouvent dans les recommandations de l'audit du BVG. De plus, FEGC s'est engagé à continuer d'améliorer la surveillance et de mieux rendre compte au public de l'état de la mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble du gouvernement en :

- déterminant et mettant en œuvre divers outils de collecte de renseignements afin de surveiller l'état de l'ACS Plus et d'en faire rapport publiquement;
- améliorant l'Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus, tenue annuellement, en répondant aux préoccupations méthodologiques et autres soulevées par le BVG;
- assurant la production de rapports publics qui démontrent les progrès et les défis à l'échelle du gouvernement ou de manière temporelle;
- tenant une réunion annuelle sur la surveillance et la production de rapports publics sur la mise en œuvre de l'ACS Plus, à laquelle participeront des cadres supérieurs⁴⁹.

Lors de la réunion, lorsqu'on lui a posé une question sur cette responsabilité, Graham Flack a répondu ceci :

Cette responsabilité incombe en dernier ressort aux ministères, mais nous [le SCT] leur donnons des conseils sur la façon de s'y prendre, et nous avons mis à jour les lignes directrices au fil du temps en fonction des faiblesses que nous avons relevées. Au bout du compte, ce sont les ministères qui produiront les rapports, mais à l'intérieur du cadre que nous leur fournissons⁵⁰.

Annie Boudreau a ajouté ceci au témoignage de la sous-ministre :

48 *Ibid.*, paragr. 3.66.

49 Gouvernement du Canada, [Réponses de la direction et plan d'action](#), p. 9.

50 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 7 novembre 2023, [réunion n° 83](#), 1125.

Nous fournissons régulièrement des conseils aux ministères et organismes [...] concernant les plans ministériels, ainsi que les rapports sur les résultats ministériels [...] [N]ous rencontrons également tous les gens qui participent à ce processus pour nous assurer qu'ils comprennent nos exigences.

Depuis 2017, nous avons inclus dans ces deux documents des spécifications entourant l'ACS+ [...] [N]ous les rencontrons tout le temps, et ils ont l'occasion de nous poser des questions et de discuter avec nous⁵¹.

Ainsi, le Comité recommande :

Recommandation 5 — Surveillance de l'état de l'ACS Plus et la production de rapports à ce sujet

Que, d'ici le 30 juin 2026, Femmes et égalité des genres Canada, avec l'appui du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur la façon dont il surveille régulièrement et de près l'état de la mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble du gouvernement fédéral, y compris les plans pour faire progresser la mise en œuvre de l'ACS Plus, et publie des rapports à cet égard.

Les directives du Conseil du Trésor ne permettaient pas de tirer des conclusions exactes sur les progrès

Depuis l'exercice 2018–2019, le SCT appuie le président pour qu'il s'acquitte de sa responsabilité au titre de la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* en demandant à tous les ministères et organismes de faire état des répercussions de leurs programmes sur les genres et la diversité dans les tableaux de renseignements supplémentaires présentés dans leurs rapports sur les résultats ministériels. Il a également publié chaque année des directives pour orienter les ministères et les organismes quant aux renseignements à fournir sur l'ACS Plus, y compris leur capacité institutionnelle d'effectuer une ACS Plus et de recueillir les données pertinente⁵².

Le BVG a constaté que le SCT avait essayé de pallier certaines de ces faiblesses dans ses directives de 2020–2021, notamment en demandant aux ministères et organismes de rendre compte des répercussions de tous leurs programmes sur les genres et la

51 *Ibid.*

52 BVG, [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 3.71.



diversité, ou de donner des explications si ce n'était pas pertinent, et indiquer à quel pilier du Cadre des résultats relatifs aux genres le programme contribuait⁵³.

Le BVG a constaté que même si des améliorations ont été apportées, les lacunes relevées concernant les directives de 2019–2020 n'avaient pas toutes été corrigées par les directives actualisées de 2020–2021. Le BVG a aussi constaté que les directives concernant la présentation des répercussions de l'ACS Plus étaient moins détaillées que celles de l'année précédente⁵⁴.

Par conséquent, le BVG a recommandé au SCT de publier des directives à l'intention des ministères et des organismes concernant la présentation de renseignements sur l'ACS Plus dans leurs rapports sur les résultats ministériels. Ces directives devraient exiger la présentation de résultats complets, exacts et cohérents qui peuvent contribuer de manière significative à l'analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ACS Plus ainsi que des effets de cette analyse⁵⁵.

Dans un document intitulé *Réponses de la direction et plan d'action*, le SCT s'est dit d'accord avec la recommandation et s'est engagé à « [e]xaminer et peaufiner les directives relatives aux rapports sur les résultats ministériels afin de s'assurer que les décideurs et le public disposent de renseignements utiles⁵⁶ » (d'ici novembre 2023).

Lors de la réunion, Graham Flack a affirmé ceci :

Le Secrétariat du Conseil du Trésor continuera également d'examiner et d'affiner les orientations relatives aux rapports ministériels sur les résultats, afin de garantir que des renseignements utiles sont mis à la disposition des décideurs et du public.

En outre, le Secrétariat du Conseil du Trésor publie des pratiques exemplaires sur les répercussions du programme de l'ACS+ en se fondant sur un examen des tableaux d'information supplémentaires du rapport ministériel sur les résultats. Nous l'avons fait en 2021 et 2022, et le mois prochain, nous avons l'intention de publier une mise à jour beaucoup plus complète sur les pratiques exemplaires. Dans le cadre de cette mise à jour, nous fournirons également une nouvelle analyse de l'impact des programmes

53 *Ibid.*, paragr. 3.75.

54 *Ibid.*

55 *Ibid.*, paragr. 3.76.

56 Gouvernement du Canada, [Réponses de la direction et plan d'action](#), p. 10.

pangouvernementaux sur le genre et la diversité, et nous nous appuierons sur ces renseignements dans les prochaines mises à jour⁵⁷.

Annie Boudreau a ensuite ajouté ce qui suit :

[Avant] la fin de l'année civile, nous allons publier un rapport qui mettra en évidence les pratiques exemplaires que nous avons cernées dans les rapports sur les résultats ministériels. Il s'agit du Tableau de renseignements supplémentaires, dans lequel seront présentés tous les bons exemples d'ACS+. Nous allons mettre en valeur ces exemples pour nous assurer que tout le monde est au courant de ce que les gens font, et nous pourrions toujours avoir des échanges entre nous⁵⁸.

Ainsi, le Comité recommande :

Recommandation 6 — Directives relatives à l'ACS Plus dans les rapports sur les résultats ministériels

Que, d'ici le 30 juin 2026, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur la formulation de lignes directrices à l'intention des ministères et des organismes concernant la présentation de rapports sur l'ACS Plus dans leurs rapports ministériels sur les résultats qui exigent des résultats complets, exacts et cohérents pouvant contribuer de façon significative à l'analyse des progrès de la mise en œuvre de l'ACS Plus et de ses répercussions.

Le manque de buts précis et mesurables

Le Cadre des résultats relatifs aux genres visait à mesurer les progrès vers l'égalité des genres par rapport à six domaines clés et à suivre le rendement du Canada. Toutefois, le BVG a constaté qu'il manquait des éléments importants requis pour favoriser les progrès. Par exemple, même si le cadre était assorti d'indicateurs de rendement, bon nombre des buts connexes n'étaient pas précis ni mesurables. Par conséquent, ils ne pouvaient pas servir à évaluer le progrès⁵⁹.

En outre, le Cadre d'indicateurs canadien présente quelques-uns des mêmes indicateurs que ceux utilisés dans le Cadre des résultats relatifs aux genres. Par conséquent, aucun

57 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 7 novembre 2023, [réunion n° 83](#), 1115.

58 *Ibid.*, 1130.

59 BVG, [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3 des rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 3.84.



des deux cadres ayant le même indicateur ne prévoyait de but précis ou mesurable. Sans ces éléments, il était difficile de déterminer ce que les ministères et les organismes cherchaient à atteindre et comment ils évaluaient leur succès⁶⁰.

Le BVG a constaté que les données liées aux indicateurs dont FEGC se servaient pour suivre le rendement du Cadre des résultats relatifs aux genres étaient surtout disponibles selon le genre ou le sexe et que les données ventilées selon d'autres facteurs identitaires, notamment les handicaps, l'identité autochtone et l'orientation sexuelle, étaient limitées. Les résultats en matière d'égalité des genres de différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre n'ont pas été relevés pour tous les indicateurs du Cadre des résultats relatifs aux genres, car les données désagrégées n'étaient pas disponibles pour chaque indicateur. Il était donc difficile d'évaluer les progrès réalisés pour atteindre l'égalité des genres⁶¹.

Par conséquent, le BVG a formulé la recommandation suivante : Femmes et Égalité des genres Canada, en collaboration avec d'autres ministères et organismes responsables ainsi que des organismes centraux, devrait :

- établir des buts précis et mesurables pour les cadres de résultats qu'il dirige et auxquels il contribue;
- élaborer et mettre en œuvre un plan et surveiller les résultats pour améliorer la disponibilité des données relatives aux facteurs identitaires croisés qui sont pertinentes à tous les indicateurs utilisés dans les cadres connexes⁶².

Dans un document intitulé Réponses de la direction et plan d'action, FEGC s'est dit d'accord avec la recommandation et s'est engagé à prendre les mesures suivantes d'ici décembre 2024 :

- travailler avec des partenaires fédéraux clés pour élaborer des indicateurs précis et mesurables pour le Cadre des résultats relatifs aux sexes du Canada et d'autres cadres fédéraux liés à l'égalité entre les genres;

60 *Ibid.*, paragr. 3.85.

61 *Ibid.*, paragr. 3.86.

62 *Ibid.*, paragr. 3.88.

- travailler avec des partenaires fédéraux clés et autres pour élaborer un plan en vue de la collecte des données ventilées liées au Cadre des résultats relatifs aux sexes du Canada et de la production de rapports connexes⁶³.

Lors de la réunion, en réponse à une question concernant la formation sur l'ACS Plus, Frances McRae a répondu ceci :

La participation à notre formation a été phénoménale. Nous avons mentionné la semaine de sensibilisation à l'ACS, au cours de laquelle plus de 2 000 fonctionnaires ont pris part à des activités en ligne. Je pense que plus de 250 000 à 300 000 fonctionnaires, parlementaires et membres du personnel des ministres ont suivi les cours d'ACS+ que nous offrons en collaboration avec l'École de la fonction publique du Canada. Nous avons préparé une gamme de nouveaux produits sur l'intersectionnalité. Nous avons travaillé avec des gens dans le dossier de la COVID pour nous assurer que les programmes élaborés pendant la pandémie appliquaient également l'optique de l'ACS+⁶⁴.

La sous-ministre a également fait part d'une autre observation à ce sujet :

J'aimerais attirer votre attention sur les systèmes qui façonnent notre société. La notion d'intersectionnalité est souvent comprise comme un ensemble d'identités différentes. Je suis d'avis qu'il est fondamental d'étudier les structures, les institutions et les systèmes avec lesquels les gens interagissent. M. Flack a introduit un excellent exemple, à savoir que de nombreuses personnes 2ELGBTQI ont manifesté un malaise par rapport à la collecte de leurs renseignements personnels. Pourquoi est-ce le cas? Ces personnes ont peut-être déjà vécu de mauvaises expériences lors d'interactions avec le gouvernement et d'autres institutions, et peuvent être sur leur garde.

En résumé, je pense qu'il faut éviter de porter notre attention uniquement sur l'identité de chaque personne, et nous pencher également sur l'influence considérable des systèmes, des institutions et des structures à travers lesquels les gens évoluent. Nous serons ainsi à même de constater différentes variations en fonction des diverses communautés qui composent la population dans son ensemble⁶⁵.

Ainsi, le Comité recommande :

63 Gouvernement du Canada, [Réponses de la direction et plan d'action](#), p. 11.

64 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 7 novembre 2023, [réunion n° 83](#), 1130.

65 *Ibid.*, 1215.



Recommandation 7 — Mesure du rendement

Que, d’ici le 30 juin 2026, Femmes et égalité des genres Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d’étape sur la façon dont, en collaboration avec d’autres ministères et organismes responsables et des organismes centraux, il a : a) établi des buts précis et mesurables pour les cadres de résultats qu’il dirige et auxquels il contribue; b) élaboré et mis en œuvre un plan et surveillé les résultats pour améliorer la disponibilité des données relatives aux facteurs identitaires croisés pertinents.

Autres points à considérer

Lors de la réunion, il a été question de la façon dont les parlementaires pourraient mieux servir le processus législatif s’ils avaient accès aux considérations relatives à l’ACS Plus des projets de loi étudiés par le Parlement. En ce qui concerne les projets de loi du gouvernement, le Comité a appris que l’ACS Plus fait partie du MC, et est donc considérée comme un document confidentiel du Cabinet. Il en va de même pour « la réponse du gouvernement aux projets de loi d’initiative parlementaire⁶⁶ ».

Malgré ce constat, le Comité soutient que les principales conclusions d’une ACS Plus pourraient contribuer grandement à une meilleure compréhension des implications de la législation proposée. Ainsi, le Comité recommande :

Recommandation 8 — Fournir les renseignements relatifs à l’ACS Plus aux parlementaires dans le cadre de l’étude de projets de loi

Que, lorsque le gouvernement du Canada présente un projet de loi à la Chambre des communes, il inclue les résultats de l’ACS Plus correspondante dans les documents d’information fournis au Parlement, tout en respectant les dispositions relatives aux documents confidentiels du Cabinet.

CONCLUSION

Le Comité conclut que depuis l’audit mené par le BVG en 2015, le gouvernement du Canada a réalisé certains progrès pour recenser et supprimer les obstacles à la mise en œuvre de l’ACS Plus, bien qu’il reste encore du travail à faire.

⁶⁶ *Ibid.*, 1150 (Kaili Levesque, Bureau du Conseil privé, sous-secrétaire du Cabinet [Opérations]).

Le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Femmes et Égalité des genres Canada doivent collaborer à l'établissement d'une stratégie exhaustive et cohérente pour la production de rapports publics. Le gouvernement doit en faire davantage pour s'assurer que tous les ministères et les organismes intègrent pleinement l'ACS Plus dans la conception de politiques, de programmes et d'initiatives, y compris en utilisant des données désagrégées pour mesurer les progrès dans l'atteinte de résultats pour différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre.

Dans le présent rapport, le Comité a formulé huit recommandations visant à aider le gouvernement du Canada à améliorer la mise en œuvre de l'ACS Plus afin d'élaborer et d'administrer des politiques et des programmes de meilleure qualité pour tous les Canadiens.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

44^e législature – 1^{re} session

Organismes et individus	Date	Réunion
Bureau du Conseil privé Kaili Levesque, sous-secrétaire du Cabinet, Opérations Jennifer Miller, secrétaire adjointe du Cabinet, Politique du développement social	2023/11/07	83
Bureau du vérificateur général Carey Agnew, directrice principale Andrew Hayes, sous-vérificateur général	2023/11/07	83
Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Leila Boussaid, directrice générale, Recherche, données et intersectionnalité Frances McRae, sous-ministre	2023/11/07	83
Secrétariat du Conseil du Trésor Annie Boudreau, secrétaire adjointe, Secteur de la gestion des dépenses Graham Flack, secrétaire du Conseil du Trésor du Canada	2023/11/07	83

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 16) de la 45^e législature, 1^{re} session, et (réunions n^{os} 83) de la 44^e législature, 1^{re} session est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
John Williamson

